

# PORTELANCE

Revue de l'Association des Pompiers  
et Pompières de Montréal

AUTOMNE-HIVER 2024 · VOL. 44 · N° 2



Notre famille  
protégeant la vôtre





# PORTELANCE

Revue de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal

## Sommaire

Mot du président de l'APM .....	2
Mot du vice-président exécutif de l'APM .....	4
Épilogue d'une décennie : la loi 15 rend son verdict .....	5
Mot du secrétaire de l'APM .....	6
Association internationale des pompiers (AIP) : Faire passer les pompiers canadiens et la sécurité au niveau supérieur .....	7
L'importance du sommeil .....	8
Jean Lussier (72 ans), retraité du SIM, à Aalborg, Danemark .....	10
Le comité de transition écologique des pompiers et pompières de Montréal .....	12
Joyeuses fêtes de la part de toute notre équipe! .....	13
Accident du travail : la nécessité de déclarer l'évènement rapidement .....	14
Promotions .....	23
Comité social de l'APM .....	24
Les retraités 2024 .....	26
Hommage aux chevaux de pompiers .....	34
Remerciements de la famille de Michel Lefebvre suite à la cérémonie à Colorado Springs.....	40
Que faire en cas de décès? L'Association est là pour vous! .....	44
« Pour vous, qui suis-je? » .....	46
In memoriam .....	48
Index des annonceurs .....	31



Version numérique disponible!



## Message de l'éditeur

C'est avec un immense plaisir que l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal inc. vous présente l'édition Automne-Hiver 2024 de la revue *Portelance*.

Vous trouverez dans cette édition des articles variés en lien avec l'univers pompier. Nous espérons que les informations contenues dans ces articles sauront vous informer et vous divertir.

En mon nom et au nom de tous nos collaborateurs, je tiens à remercier nos annonceurs de permettre la distribution gratuite de cette revue syndicale qui est publiée semi-annuellement. La revue *Portelance* est distribuée à tous les pompiers et pompières actifs, retraités ainsi qu'aux veuves et veufs.

Nous vous prions de nous faire part de vos remarques ou suggestions à [info@adpm.qc.ca](mailto:info@adpm.qc.ca). Soyez assurés que celles-ci seront analysées avec tout le soin requis.

Je vous invite à nous suivre sur nos différentes plateformes et médias sociaux et à consulter notre site Web afin de demeurer informés de nos activités.

Bonne lecture!

**Chris Ross**  
cross@adpm.qc.ca



## MOT DU PRÉSIDENT DE L'APM

PAR **CHRIS ROSS**

PRÉSIDENT



### Un automne mouvementé pour l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal

Chers confrères et consœurs,

L'automne est à nos portes, et avec lui, son lot de défis et d'opportunités pour notre association. Alors que nous nous préparons à entamer les négociations pour notre convention collective, plusieurs dossiers importants retiennent notre attention.

### Négociations de la convention collective : une nouvelle approche

Cet automne, nous entamons les négociations pour le renouvellement de notre convention collective. Afin de bien nous préparer, nous avons collaboré avec l'Association internationale des pompiers (AIP-IAFF) cet été pour réaliser une analyse comparative des conventions collectives des services d'incendie à travers le Canada.

Cet exercice, rendu possible grâce à notre affiliation, nous a permis de dresser un portrait précis de notre position salariale par rapport à nos collègues canadiens. Il s'agit d'une première dans l'histoire de notre association, et cette information cruciale nous permettra de mieux évaluer nos besoins et d'élaborer une stratégie de négociation solide.

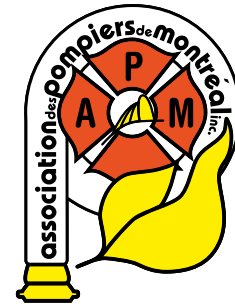
Suite à cette analyse, nous avons organisé deux journées de consultation auprès de nos membres afin de bien cerner leurs

priorités. Le message était clair : il est impératif d'obtenir des gains salariaux significatifs et de réduire l'écart qui nous sépare de nos confrères et consœurs canadiens.

### Une campagne de sensibilisation publique innovante

Afin de préparer le terrain pour les négociations, nous avons fait appel à une firme de marketing pour élaborer et tester différentes stratégies de communication auprès du public montréalais. Grâce à des groupes de discussion (deux en français et un en anglais), nous avons pu évaluer l'efficacité de divers messages et ajuster notre approche.

Notre objectif est de sensibiliser la population à la réalité des pompiers montréalais : malgré les risques uniques que nous vivons au quotidien, nos conditions salariales accusent un retard important. Pour ce faire, nous avons lancé une campagne publicitaire multiphase cet automne. La première phase a consisté en des publicités



### Changement d'adresse

L'Association possède sa propre base de données des membres et fonctionne indépendamment de celle de l'employeur ou de tout autre organisme. Il est donc important de nous informer de votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous acheminer votre courrier.

Pour vous désabonner de la revue *Portelance* ou recevoir l'édition en format électronique, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées suivantes :

Téléphone : 514 527-9691

Courriel : [info@adpm.qc.ca](mailto:info@adpm.qc.ca)

numériques, suivie d'affichages dans les abribus et les stations BIXI, et finalement, d'une campagne dans le métro.

Tous ces efforts visent à encourager les citoyens et citoyennes à se rendre sur le site web [aquelprix.ca](http://aquelprix.ca) pour contacter leurs élus et faire pression pour une meilleure reconnaissance de notre travail. Il s'agit d'une nouvelle façon de faire et nous espérons qu'elle portera ses fruits.

### Loi 24 et le système d'arbitrage : une décision mitigée

Comme vous le savez, la loi 24, adoptée en 2015, a profondément modifié le système

d'arbitrage au Québec. Parmi les changements majeurs, on note l'imposition d'une période de conciliation, la restriction des critères d'arbitrage ainsi que la composition du Conseil de règlements des différends (CRD). Ces modifications, défavorables aux associations syndicales, ont été contestées devant les tribunaux.

La Cour supérieure du Québec a donné raison aux syndicats, déclarant certaines dispositions de la loi sur la composition du CRD inconstitutionnelles. La Cour d'appel du Québec, dans une décision partagée (2 contre 1), a confirmé dernièrement ce jugement et maintenu la loi 24. Nous

sommes présentement en attente de savoir si les parties demanderont la permission d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada. L'enjeu est de taille, car cette décision aura un impact majeur sur les relations de travail au Québec pour les années à venir.

### En conclusion

Au moment où vous lirez ces lignes, nous serons à l'aube du temps des fêtes. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de toute l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal, de joyeuses fêtes et une période des fêtes sécuritaire. Soyez prudents et profitez de ces moments précieux avec vos proches.


## ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE MONTRÉAL INC.


2655, place Chassé  
Montréal (Québec) H1Y 2C3

Tél. : 514 527-9691  
Télééc. : 514 527-8119

Courriel : [info@adpm.qc.ca](mailto:info@adpm.qc.ca)

 [www.adpm.qc.ca](http://www.adpm.qc.ca)

 @ApmPompiersMtl

 @pompiersmontreal

 Association des Pompiers de Montréal

Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h



## MOT DU VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF DE L'APM

PAR **SIMON LALANNE CAMIRAND**

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



Bonjour chers membres,

Je profite de cette occasion pour vous parler d'un sujet qui est devenu une priorité depuis mon entrée en poste : la décontamination.

Depuis un an que je suis vice-président, je dois aborder la décontamination presque tous les jours, que ce soit avec les membres ou avec le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Chaque jour, je parle à un membre concernant son dossier de cancer ou pour ouvrir un nouveau dossier. Il n'est pas rare de voir des membres touchés par

deux ou trois cancers liés à notre métier. Le cancer est omniprésent parmi nous, et il est grand temps de faire un virage drastique, non seulement pour notre santé, mais aussi pour celle de nos familles.

Je comprends ceux qui disent que nos dispositifs de décontamination, ou les moyens mis à notre disposition, ne sont pas optimaux. Vous allez voir des améliorations dans les prochains mois. Bien que ces changements ne soient pas encore à leur plein potentiel, ils marqueront tout de même une évolution positive. Je ne vais pas arrêter tant que toutes les bonnes pratiques prescrites par les normes ne seront pas pleinement mises en place.

Je suis conscient qu'il y a eu plusieurs échecs récemment en matière de décontamination. Nous, l'Association, voulons être informés pour pouvoir intervenir. Des erreurs se produiront, mais il est essentiel de continuer à appliquer les stratégies. Nous sommes là pour gérer et régler les problématiques. Il existe déjà plusieurs directives sur la décontamination et le lavage avancé. Bien

que les procédures ne soient pas parfaites, il est crucial de les appliquer.

J'ai conscience qu'il peut y avoir des désagréments, comme la mise hors service de véhicules ou l'utilisation de *bunkers* de réserve pour un certain temps. Mais je vous pose cette question : est-ce que votre santé mérite d'être compromise pour éviter cela? Vous devez continuer à nous pousser à devenir meilleurs et à améliorer les protocoles en place. Mais, comme disait mon grand-père : « Pour l'amour du ciel, faites-le! »

Je constate encore trop souvent des *bunkers* sales en caserne, ou des membres qui ne passent pas par la décontamination humide après une intervention. C'est votre santé qui est en jeu. Vos enfants méritent de vous voir vieillir. Même si les mesures peuvent être encore améliorées, appliquez-les.

Je pense que nous n'avons malheureusement pas fini de parler du cancer. Si je peux au moins éviter à l'un ou l'une d'entre vous de devoir affronter cette épreuve, mon message n'aura pas été en vain.

# ÉPILOGUE D'UNE DÉCENNIE : LA LOI 15 REND SON VERDICT

PAR **MARC-ANDRÉ GOSSELIN**

TÉRÉSORIER

## Rétablissement de l'indexation des rentes : un tournant pour les retraités des pompiers de Montréal



### Le contexte juridique

En décembre 2016, la Ville de Montréal a suspendu l'indexation des rentes des pompiers retraités, conformément aux dispositions de la Loi RRSM (loi 15). Cependant, dans son jugement du 9 juillet 2020, le juge Benoit Moulin a déclaré inconstitutionnelles les dispositions permettant cette suspension, tout en maintenant la validité des autres articles.

Suite à ce jugement, les parties impliquées, les syndicats et le gouvernement, ont tenté d'en appeler de cette décision. Toutefois, le 11 avril 2024, la Cour suprême a confirmé que le jugement initial s'appliquerait sans modification.

### Qu'est-ce que cela signifie pour les retraités?

Le jugement implique que la Ville de Montréal doit rétablir l'indexation des rentes des pompiers retraités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette indexation sera rétablie de manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec un ajustement pour compenser les années où l'indexation a été suspendue. C'est-à-dire que les retraités ayant perdu leurs indexations verront leurs

rentes ajustées pour le futur et recevront la totalité de l'indexation perdue entre 2017 et 2025, sans les intérêts.

### Pourquoi sans les intérêts?

Avec la conclusion du 11 avril 2024, deux aspects majeurs en découlent. Le premier étant la restitution de ce qui n'aurait jamais dû être enlevé, et le deuxième est la réparation découlant de cette injustice. Nous avons donc exercé beaucoup de pression afin que les rentes de nos retraités soient réajustées le plus rapidement possible, car nous sommes conscients que le volet réparation risque d'être légèrement plus ardu.

### Calendrier de mise en œuvre

- 1<sup>er</sup> octobre : Plan de travail de la Ville de Montréal remis à l'Association**
- Acceptation de l'entente** – Au moment d'écrire ces lignes, une première version de l'entente avait été acheminée à l'Association, mais elle n'avait pas encore été acceptée.
- Versements rétroactifs** : Les rentes seront ajustées rétroactivement pour inclure l'indexation cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces versements devraient intervenir à la paie du 15 janvier 2025.
- Gestion des cas particuliers** : Des mesures spéciales seront prises pour les cas complexes, notamment pour les pompiers décédés avant 2025 et les situations de divorce depuis 2017.

### L'impact fiscal et les communications

Un des aspects importants du rétablissement de l'indexation concerne l'impact fiscal pour les retraités. Des discussions sont en

cours pour déterminer si des formulaires comme le T1198 (ARC) et TP-766.2 (Revenu Québec) devront être complétés afin de limiter cet impact. De plus, diverses communications seront envoyées aux participants du régime pour les tenir informés des prochaines étapes.

### La prochaine étape pour les retraités

Avec cette décision finale de la Cour suprême, la Ville de Montréal et l'Association des pompiers doivent désormais travailler de concert pour s'assurer que les retraités reçoivent l'indexation due. Le calendrier proposé semble réaliste, avec une mise en œuvre complète prévue d'ici 2025. Cependant, il est essentiel pour les retraités de rester informés des développements et de suivre les communications officielles. Chaque retraité devrait recevoir une lettre personnalisée avec sa situation, qu'ils reçoivent de l'indexation ou non.

### En conclusion

Le message envoyé par les juges est clair : l'Assemblée nationale détient un immense pouvoir, et le principal risque qu'elle court en adoptant des lois comme la loi 15 est d'ordre politique. C'est pourquoi il est crucial, non seulement pour notre organisation, mais aussi pour chacun d'entre nous en tant qu'individus, de s'impliquer activement sur le plan politique. Se désintéresser de ces enjeux, c'est laisser à d'autres le soin de décider pour nous. Or, il est essentiel que nos voix soient entendues pour éviter que des décisions qui nous affectent directement ne soient prises sans notre participation. L'implication politique n'est pas seulement une option, c'est une responsabilité.

Syndicalement vôtre,

## MOT DU SECRÉTAIRE DE L'APM

PAR **SÉBASTIEN MASSÉ**

SECRÉTAIRE



Chères et chers collègues,

C'est avec une grande fierté et un profond sens du devoir que je me présente à vous en tant que nouveau secrétaire de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal depuis décembre 2023. Je suis honoré de vous représenter au sein d'une équipe expérimentée et efficace. Je prends à cœur la responsabilité de défendre nos intérêts communs et de vous soutenir dans les enjeux qui nous concernent tous.

Aujourd'hui, j'aimerais vous parler de l'application de l'article 16 de notre convention collective, qui porte sur les mesures disciplinaires. Cet article est d'une importance capitale pour nous, car il définit clairement les droits et les obligations des pompiers lorsqu'une enquête disciplinaire est ouverte à leur encontre.

### Délai pour émettre un avis d'enquête

L'article 16.01 stipule que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dispose de 90 jours à partir de la prise de connaissance par un membre de l'état-major d'un incident pouvant constituer un manquement pour émettre un avis d'enquête par écrit. Ce délai ne peut en aucun cas excéder six mois à partir de la date de l'événement en question.

### Convocation et défense

L'avis d'enquête doit être remis à l'employé pompier au moins trois jours avant sa comparution. Cela nous garantit un minimum de préparation et de réflexion avant de nous présenter à l'enquête. Un point crucial à noter est que cet avis est également envoyé à l'Association, ce qui nous permet d'intervenir si nécessaire pour vous accompagner et vous défendre. Un représentant vous contactera avant votre enquête pour répondre à vos questions et vous accompagner dans le processus. L'article 16.02 prévoit aussi la possibilité de vous faire accompagner par un représentant de l'Association lors de cette comparution, où celui-ci prendra note des questions de l'employeur et de vos réponses afin de disposer d'éléments pour une éventuelle défense et également intervenir si l'employeur déborde de l'article 16 avec ses questions.

### Mesures disciplinaires

Il est important de souligner que les mesures disciplinaires qui pourraient découler de ces enquêtes sont strictement encadrées par l'article 16.03. Ainsi, aucun pompier ne saurait faire l'objet de telles mesures pour un manquement qui ne figure pas dans l'avis d'enquête.

Si une mesure disciplinaire est prise, elle doit l'être dans les 120 jours suivant la réception de l'avis d'enquête. Toute sanction doit vous être communiquée par écrit, et l'Association en recevra également une copie.

### Prolongation de délais

Je souhaite aussi attirer votre attention sur une disposition importante qui touche les prolongations de délais. Lorsqu'un pompier est absent du service, le SIM peut lui envoyer l'avis d'enquête à son domicile par un huissier, ce qui peut provoquer de l'inconfort face à cette visite non prévue et des questionnements des proches, ce que

l'APM essaie d'éviter. Pour prévenir ces désagréments inutiles, l'APM s'entend avec l'employeur pour prolonger les délais de la remise de l'avis d'enquête à votre retour au travail, ce qui a pour effet de retarder le délai de 120 jours pour la remise de la mesure disciplinaire. Donc, il est important de comprendre que même si vous n'êtes pas au travail pour une longue période, cela ne vous permettra malheureusement pas d'éviter le processus d'enquête disciplinaire.



### Négociations à venir

Enfin, je tiens à vous rappeler que l'Association est prête à entamer les négociations pour la prochaine convention collective. Un énorme travail a déjà été fait et soyez certains que rien ne sera laissé au hasard afin d'atteindre notre objectif d'obtenir des conditions justes et équitables qui reflètent la valeur de notre travail et de notre dévouement envers la population montréalaise et des sacrifices énormes que les pompiers et pompières de Montréal font chaque jour.

En tant que secrétaire de l'Association, je vous encourage vivement à rester informés de ces enjeux et à nous contacter si vous avez des questions ou des préoccupations. Ensemble, nous continuerons à défendre nos droits et à assurer un environnement de travail respectueux, sécuritaire et rémunéré à sa juste valeur.

Cordialement,



## ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS (AIP) : FAIRE PASSER LES POMPIERS CANADIENS ET LA SÉCURITÉ AU NIVEAU SUPÉRIEUR

PAR **EDWARD A. KELLY**

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'AIP



Rendre plus sûr notre travail dangereux est la priorité absolue de l'Association internationale des pompiers (AIP).

De la recherche à l'éducation et la formation, notre syndicat montre la voie en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que tous rentrent chez eux à la suite d'une intervention.

La formation « Intervenir en milieu péri-urbain » (IMP) de l'AIP n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la façon dont nous préparons nos membres à l'évolution des réalités de notre métier. La formation IMP apprend aux pompiers de bâtiments à intervenir efficacement et sécuritairement dans le milieu périurbain, une zone de plus en plus vaste où les feux de forêt évoluent

rapidement et menacent les habitations, les autres bâtiments et les communautés. Depuis 2023, l'AIP a formé 350 pompiers dans l'ouest du Canada dans le cadre d'un projet pilote financé par le gouvernement fédéral. Nous avons récemment obtenu un financement continu pour déployer ce programme partout au pays, en français et en anglais.

La sécurité des pompiers et la sécurité publique vont de pair : lorsque les pompiers sont plus en sécurité, les citoyens que nous avons juré de protéger le sont aussi.

Alors que les climats changent, que les populations se déplacent et que les zones urbaines se développent, en faire davantage pour protéger nos communautés devient de plus en plus une évidence.

En août, l'AIP a soumis une recommandation officielle demandant au gouvernement du Canada d'allouer 2,5 millions de dollars par an pour renforcer nos partenariats existants en créant une nouvelle initiative globale appelée « Programme des capacités essentielles pour la gestion d'urgence » (PCEGU) (en anglais : *Core Capabilities Emergency Management Program* ou CCEMP).

Le CCEMP aiderait le gouvernement fédéral à renforcer les capacités de préparation

et d'intervention en cas d'urgence grâce à plusieurs mesures, comme la collaboration accrue du gouvernement fédéral avec les communautés à risque, l'amélioration de la compréhension des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience des communautés.

Le CCEMP est une vision audacieuse visant à faire passer la préparation aux situations d'urgence à un niveau supérieur au Canada. Grâce à notre expertise, à nos ressources existantes et à notre réputation, celle d'un nom digne de confiance en matière de lutte contre les incendies et de sécurité publique, nous sommes mieux placés qu'aucun autre syndicat pour travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral afin de moderniser et d'améliorer la préparation opérationnelle au Canada. J'espère avoir bientôt de bonnes nouvelles à partager avec vous, alors que nous continuons à plaider en faveur de l'adoption du CCEMP.

Notre syndicat s'engage à assurer la sécurité des citoyens de Montréal et de ses pompiers. Merci pour le travail que vous accomplissez chaque jour en protégeant les gens et les biens de Montréal.

Soyez vous. Soyez forts. Soyez pompiers.



## L'IMPORTANCE DU SOMMEIL

PAR **ÉTIENNE LALONDE**

AGENT DÉSIGNÉ ET POMPIER

Comme vous le savez toutes et tous, pompières et pompiers, nous sommes les experts pour négliger notre sommeil. Le lendemain d'un quart de travail, même si nous avons eu plusieurs appels pendant la nuit et que nous sommes complètement brûlés, nous négligeons notre sommeil. En arrivant à la maison, à la place d'aller se recoucher le plus rapidement possible pour essayer de récupérer de notre nuit perturbée, on se prend 1, 2 ou 3 cafés et on se dit : pas le temps de dormir ce matin (ménage, commissions, rénos, etc.), je me coucherai ce soir!

**QUELLE ERREUR D'AVOIR CETTE LIGNE DE PENSÉE QUI FAIT MALHEUREUSEMENT PARTIE DE NOTRE CULTURE DE TRAVAIL EN CASERNE!**

**ÉCOUTEZ VOTRE CORPS ET COUCHEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT LE LENDEMAIN DE VOTRE QUART DE TRAVAIL.**

### **Pourquoi est-ce si important de ne pas négliger notre sommeil?**

Selon certaines études, il a été démontré que retrancher deux à trois heures dans une nuit de sommeil standard de huit heures

peut entraîner une forte augmentation de problèmes de santé tant physiques que psychologiques :

- la maladie d'Alzheimer
- le diabète
- des maladies cardiovasculaires
- l'hypertension
- l'affaiblissement des fonctions immunitaires
- l'obésité
- la dépression
- la susceptibilité aux blessures

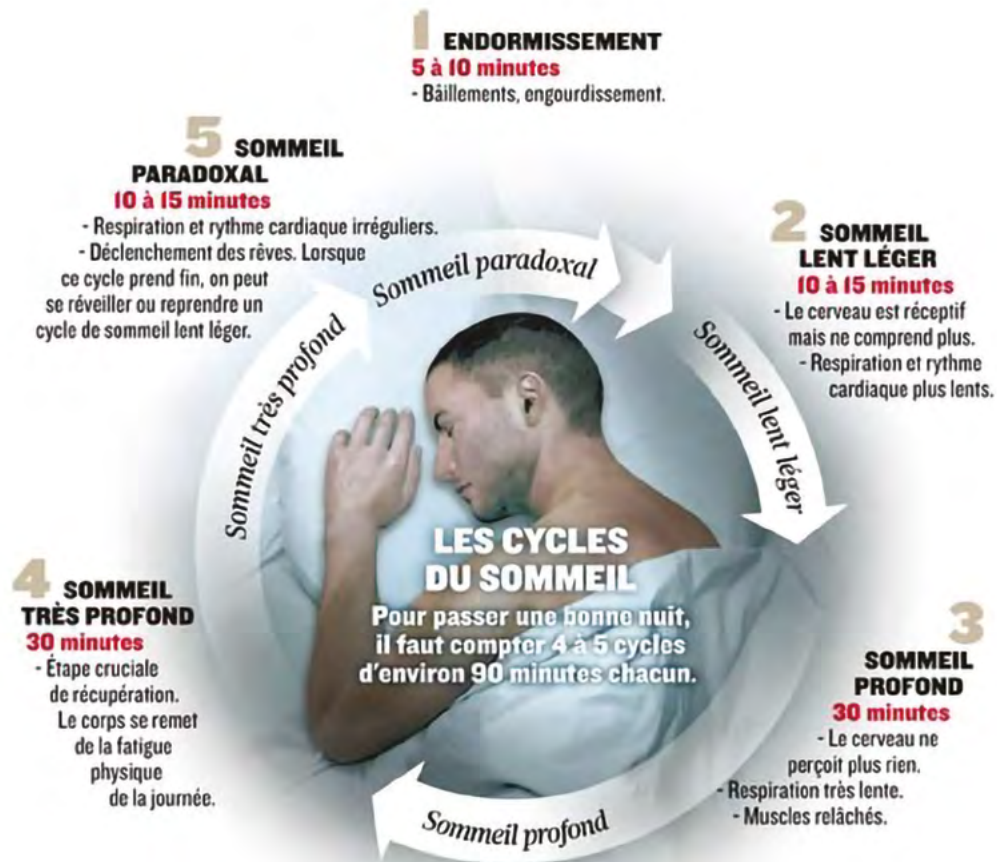
Du côté de la santé mentale, le manque de sommeil peut amener certains problèmes au niveau de la concentration, de la mémoire, de vos comportements au quotidien, de vos émotions (**être plus irritable**), des sensations physiques, de la réflexion (**prise de décisions**).

Donc, comme vous pouvez le constater, nous avons tous intérêt à respecter et écouter notre corps vis-à-vis du sommeil. Notre horaire atypique de travail n'aide pas, mais voici quelques conseils afin de maximiser

une bonne hygiène du sommeil quand vous êtes à la maison :

- Établissez un horaire de sommeil - Couchez-vous et levez-vous à la même heure.
- Évitez la caféine et la nicotine.
- Ne faites pas d'activité physique trop tard dans la journée.
- Évitez les boissons alcoolisées avant d'aller au lit.
- Évitez les repas copieux et les boissons tard en soirée.
- Évitez les siestes.
- Relaxez avant d'aller au lit — ex. : prenez un bain chaud ou lisez un livre.
- La pratique d'activité physique quotidienne a des effets bénéfiques sur le sommeil.
- Créez un environnement propice au sommeil. Éliminez les distractions comme les bruits et les lumières, évitez d'avoir une télévision, un ordinateur ou un cellulaire dans la chambre à coucher.

## Schéma du cycle normal du sommeil



Voici les signes les plus courants d'une mauvaise qualité du sommeil :

- Somnolence de jour, fatigue ou manque d'énergie = vous oblige à faire une sieste dans la journée
- Sensation de fatigue dès le lever
- Difficulté à s'endormir en général
- Réveils fréquents durant la nuit
- Réveil précoce le matin sans pouvoir vous rendormir
- Trop de sommeil ou nuits trop longues

Chose frappante, un fort pourcentage de pompières et de pompiers se font diagnostiquer de l'apnée du sommeil par leur médecin traitant. N'hésitez pas à en parler à votre médecin.

N'hésitez pas à nous contacter au PAE Pompier si vous avez besoin d'information sur les ressources disponibles gratuites en santé mentale et autres; nous sommes là pour vous aider en toute CONFIDENTIALITÉ 24/7 au 514 240-9691.

Référence intéressante :

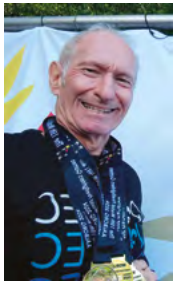
Podcast Youtube : #19 | Aide au Sommeil  
Julie Carrier Ph. D. & Mélanie Vendette Ph. D.  
Selon une Étude





## JEAN LUSSIER (72 ANS), RETRAITÉ DU SIM À AALBORG, DANEMARK

5 médailles d'or et 2 médailles d'argent  
dans le cadre des 15<sup>e</sup> Jeux mondiaux des pompiers présentés du 7 au 14 septembre dernier



### Qui suis-je?

Pour mieux me connaître, je suis retraité depuis 2007 et je participe aux Jeux mondiaux depuis 1989, soit depuis la première fois où nous en avons entendu parler à Montréal. Depuis, j'en suis toujours très accroché. Ma discipline est l'athlétisme et plus particulièrement le décathlon. Ces Jeux d'Aalborg furent mes

14<sup>e</sup> Jeux pompiers (32<sup>e</sup> avec les JMPP) et c'est toujours un grand plaisir pour moi d'y prendre part. J'aime ça parce que, oui, il y a bien sûr les compétitions pour lesquelles je me prépare toute l'année durant, mais au-delà des performances physiques, il y a une grande rencontre avec des gens de différentes cultures, la création de nouveaux liens d'amitié et un carnet d'adresses bien rempli.



### 2020 à 2024

Les Jeux d'Aalborg devaient avoir lieu en 2020 mais la pandémie a bouleversé le cours des événements et c'est finalement en 2024, soit du 7 au 14 septembre, que les organisateurs nous ont présenté leur événement à l'intérieur duquel les participants pouvaient se produire dans un peu plus d'une quarantaine de disciplines tant sportives que sociales. C'est autour de 2 000 personnes incluant athlètes et accompagnateurs provenant de 46 pays (dont 8 canadiens) qui ont pris part à cet événement biennuel regroupant pompiers et pompières, d'actifs à retraités, à temps plein ou partiel, et tous les employés qui travaillent pour un service d'incendie. De plus, les conjoints et conjointes ainsi que leurs enfants de 18 ans et plus peuvent prendre part à la plupart des épreuves sauf celles réservées au métier de pompier.

### Mon expérience, en quelques mots, au pays des Danois

#### La gentillesse des gens

À l'exception des serveurs dans les restaurants ou autres boutiques, les seuls contacts que j'ai eus avec les Danois ont été de me renseigner auprès d'eux pour retrouver mon chemin. Toutes les personnes à qui je me suis adressé ont répondu positivement à mes demandes d'information. Plus que ça, toutes ont été plus loin dans leur réponse en m'accompagnant une partie du chemin

ou en voulant m'aider à transporter ma 2<sup>e</sup> valise. L'âge des personnes variait entre 18 et 80 ans. Quelle gentillesse de leur part! J'aurais bien aimé rencontrer et partager d'autres expériences amusantes avec les habitants sympathiques d'Aalborg mais mon passage était de courte durée et occupé par ma participation aux Jeux pompiers. Je me devais de faire connaître ces attentions à mon égard, un étranger.



**Comprendre certaines normes culturelles** peut rendre nos interactions avec les habitants plus faciles et plus agréables. Ils ne s'attendent pas, bien sûr, à ce que nous parlions le danois mais ils apprécient beaucoup que nous puissions utiliser certaines formules de base comme « bonjour », « merci », etc. D'ailleurs, je suis entièrement d'accord avec eux. C'est un minimum vraiment pas difficile à atteindre.

**La politesse, le respect de l'espace personnel et le respect des limites** sont de mise au Danemark. Lorsque l'on fait la queue, par exemple, au supermarché ou à l'arrêt de bus, il est important de garder un peu de distance avec la personne devant soi. Il est important de respecter la bulle des gens dans tous les espaces publics.

**Aucune tolérance** pour la transphobie, l'homophobie, le racisme, la discrimination, le sexisme ou la honte corporelle. Tout le monde est traité avec respect et politesse. La paix, le calme et la tranquillité sont dominants dans tous les lieux publics et le pays est soucieux de l'environnement. Il est important de respecter ces critères de propreté. C'est très très propre. Vous

connaissez l'expression « on mangerait à terre tellement c'est propre » et bien ça s'applique avec ce que j'ai vu et **il est même possible de se baigner dans le port**. C'est très populaire depuis quelques années. Plusieurs plages-piscines ont été aménagées sur les deux rives. Il faut savoir que la qualité de l'eau est vérifiée à tous les jours.



**Le Danemark est connu pour sa forte culture cycliste**, en particulier dans les villes. Les pistes cyclables sont très fréquentées et les Danois prennent le vélo au sérieux. Il ne faut pas traverser une intersection avant d'y avoir été invité par un feu de circulation. Il faut faire fi de nos habitudes car, là-bas, ne pas respecter la piste cyclable est une extrême imprudence. Ça roule vite, et

croyez-moi si je vous dis que les vélos ont la priorité! D'ailleurs, une comptabilisation nationale du nombre de vélos a révélé qu'il y a 5 vélos pour 4 personnes. Il faut surveiller les vélos et les autos, sinon cela risque de créer des situations dangereuses avec la circulation venant en sens inverse.

Alors qu'ici on se lance dans les débats concernant les applications du pourboire, ce que j'ai tant apprécié au Danemark, c'est que personne ne s'attend à en recevoir! Vous payez votre facture et puis bonsoir! C'est-tu pas beau ça?

**Mon impression générale, wow!** Quel bel endroit à visiter. Pas nécessaire que ce soit à Aalborg. J'ai passé deux nuits à Copenhague avant de me rendre à Aalborg, histoire de donner une chance à mon corps de s'adapter au décalage avant les compétitions. Quelle beauté cet endroit! À visiter, comme on dit, c'est un **MUST**.

N'hésitez surtout pas à vous rendre sur les différents sites des prochains Jeux pour obtenir des informations sur toutes les rubriques présentées par les organisateurs.

## À surveiller prochainement



Les prochains Jeux mondiaux des policiers et pompiers, du 27 juin au 6 juillet 2025, à Birmingham, Alabama, É.-U.  
bhm2025.com (français)



Les prochains Jeux mondiaux des pompiers, du 5 au 13 novembre 2026, à Dammam, en Arabie Saoudite  
wfg26.com (anglais)



Les futurs Jeux mondiaux des policiers et pompiers du 12 au 21 mars 2027, à Perth, Australie  
wpfg2027.com (anglais)



**Merci de votre attention  
et bons futurs Jeux mondiaux**

**Jean Lussier**  
surlapiste@videotron.ca



## LE COMITÉ DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE MONTRÉAL

PAR **PHILIPPE NOUBANI** POUR LE COMITÉ DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



En **mai 2024**, nous avons rédigé un article dans le *Portelance* abordant l'impact écologique de l'industrie textile et la situation actuelle des uniformes au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Des solutions concrètes ont été proposées afin de réduire l'impact environnemental de nos uniformes et préserver la santé des membres, tout en économisant des points. L'une d'elles était la création d'un système informel d'échange et de don de pièces d'uniforme. Ce système est désormais en place!

Pour les membres actifs et retraités du SIM, nous avons créé un **groupe Facebook privé** nommé « Uniforme SIM échange et don » sur lequel vous pouvez :

- **Afficher des pièces d'uniforme que vous souhaitez donner ou échanger.**

- **Présenter une demande pour les pièces d'uniforme dont vous avez besoin.**

Pour joindre le groupe, vous devez tout simplement faire une demande d'adhésion au groupe Facebook suivant : Uniforme SIM échange et don et répondre aux questions posées. Après avoir obtenu l'approbation de votre inscription, vous pourrez commencer à bénéficier de ce service.

Voici les règles de base pour les annonces :

- Inclure une description des articles à donner/échanger, ou que vous recherchez, ainsi que la quantité et les mensurations de ceux-ci.
- Inclure la caserne d'attache et l'équipe du membre qui rédige l'annonce.
- Aucune transaction monétaire n'est permise.
- Il est interdit de vendre ou de promouvoir tout article qui ne peut être acheté avec nos points.
- Supprimer son annonce lorsqu'elle n'est plus pertinente.
- Le respect est exigé dans toutes les communications.

Ce système présente plusieurs avantages :

- **Gestion des uniformes excédentaires :** Il offre aux membres une nouvelle manière de se départir des pièces d'uniforme qu'ils/elles n'utilisent plus, particulièrement celles identifiées SIM qui ne peuvent être données aux friperies.
- **Équipement pour les recrues :** Il permet aux recrues, qui disposent de moins de points lors de leur première année d'embauche, de s'équiper en pièces nécessaires sans dépenser de points supplémentaires.
- **Économie de points :** Il constitue une réponse face à l'augmentation des prix des uniformes. Les membres peuvent économiser des points, tout en maintenant leurs casiers bien remplis. Cela évite de devoir négocier davantage de points lors des prochaines conventions collectives.

Cette solution est à la fois **écologique** et **économique**, et tous les membres du SIM sont encouragés à l'utiliser. Le marché de seconde main est désormais disponible au sein du SIM : à vous d'en profiter!



## JOYEUSES FÊTES DE LA PART DE TOUTE NOTRE ÉQUIPE!

Le conseil syndical et le personnel de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal vous souhaitent un bon temps des fêtes 2024.

### LE COMITÉ EXÉCUTIF

**Chris Ross**  
Président

**Simon Lalanne Camirand**  
Vice-président exécutif

**Sébastien Massé**  
Secrétaire

**Marc-André Gosselin**  
Trésorier

### LE PERSONNEL DE L'APM

Lorraine Babin

Sylvie Fugère

Yanid Guzman

Constance Hudon

Catherine Rousse

Charlotte Vaillancourt

### LE COMITÉ DE SURVEILLANCE


Philippe Lanciault

Jean-François Danis

Alexandre Vallières

### Restez informés en tout temps grâce à notre infolettre

Vous pouvez recevoir les informations relatives à votre association par courriel en vous abonnant à notre infolettre. Communiquez avec l'APM pour obtenir la procédure à l'adresse [info@adpm.qc.ca](mailto:info@adpm.qc.ca).

 Aimez également la page Facebook pour recevoir les nouvelles instantanées!  
[www.facebook.com/associationdespompiersdemontreal](https://www.facebook.com/associationdespompiersdemontreal)

 [www.x.com/ApmPompierMtl](https://www.x.com/ApmPompierMtl)

 [pompiermontreal](https://www.instagram.com/pompiermontreal)





## ACCIDENT DU TRAVAIL : LA NÉCESSITÉ DE DÉCLARER L'ÉVÈNEMENT RAPIDEMENT

PAR **PHILION LEBLANC AVOCATS**

Si vous êtes ou croyez être victime d'un accident du travail, il est primordial d'informer rapidement votre employeur ou son représentant ainsi que votre représentant syndical ou votre représentant à la prévention afin de protéger vos droits. De plus, même si au moment de l'évènement vous ne ressentez pas le besoin d'obtenir des soins de santé ou de consulter un professionnel de la santé, il demeure important de déclarer immédiatement l'évènement aux personnes responsables.

Lorsque vous déclarez un accident du travail à votre employeur, assurez-vous de faire cette déclaration par écrit, à l'aide d'un formulaire qu'il a l'obligation de vous fournir. Soyez le plus précis possible dans la description de l'évènement, en décrivant les circonstances de l'évènement, le matériel utilisé, les autres personnes présentes, l'heure à laquelle la situation est survenue, etc.

Plus vous serez précis, plus il sera facile pour votre association et pour les agents de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après « CNESST ») de vous aider dans votre dossier de lésion professionnelle. De plus, si la reconnaissance de votre lésion professionnelle devient litigieuse, il se peut que vous soyez amené à témoigner sur cet évènement, devant le Tribunal administratif du travail (ci-après « le Tribunal »), plusieurs mois ou même plusieurs années après sa survenance. Une description écrite claire de l'accident vous aidera dans le cadre de votre témoignage, en plus d'accentuer votre crédibilité.

En plus d'informer votre employeur de l'accident du travail et de remplir une déclaration écrite, nous vous conseillons de consulter votre association et de compléter une demande de réclamation à la CNESST, dans les plus brefs délais. En effet, les articles 270

et 271 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (ci-après : « LATMP ») prévoient un délai de six mois, à compter de la survenance de la lésion, pour produire une réclamation à la CNESST, et ce, même si la lésion n'a entraîné aucun arrêt de travail ni consultation ou traitement médical.

En produisant une demande de réclamation rapidement à la CNESST, vous vous assurez de protéger vos droits si un arrêt de travail devait survenir ou si des soins médicaux devenaient nécessaires, en lien avec votre accident du travail.

### Les effets juridiques de la déclaration d'accident du travail

Déclarer rapidement un accident du travail à votre employeur et à votre association vous aidera à faire reconnaître votre blessure à titre de lésion professionnelle auprès de la CNESST.



En effet, l'article 28 de LATMP établit une présomption qui facilite la démonstration d'une lésion professionnelle. Cette présomption, s'appliquant de manière large et libérale afin de favoriser son application, permet de présumer un lien de causalité entre la blessure et le travail effectué lors de la survenance de celle-ci.

Plus précisément, pour bénéficier de cette présomption, le travailleur doit démontrer :

- la survenance d'une blessure;
- sur les lieux du travail;
- alors qu'il est à son travail.

Lorsque ces trois éléments sont établis, il n'est pas nécessaire de démontrer le lien de causalité entre la blessure et le travail effectué.

La jurisprudence a souligné que certains indices factuels peuvent être pris en compte dans l'exercice de l'appréciation de la preuve de ces trois éléments<sup>1</sup> :

- le délai de déclaration de l'accident du travail;

- le délai de consultation médicale;
- le délai avant l'arrêt du travail;
- l'existence de douleurs avant la date de l'évènement;
- la crédibilité du travailleur (s'il a donné plusieurs versions de l'évènement ou s'il est imprécis).

Ainsi, un travailleur qui déclare un accident du travail immédiatement après sa survenance, de manière claire et détaillée, augmente ses chances de faire reconnaître sa lésion professionnelle par la CNESST, sous réserve des circonstances propres à cet évènement.

Par ailleurs, si la présomption de l'article 28 LATMP est établie, ce sera à l'employeur de démontrer qu'il y a absence de relation entre la blessure et l'évènement ou encore que la blessure découle d'une cause non reliée au travail. En somme, l'employeur aura le fardeau de renverser la présomption.

Si la CNESST ou le tribunal conclut que la présomption ne s'applique pas, le travailleur devra faire la preuve qu'il a subi un accident

du travail au sens de l'article 2 LATMP, soit qu'un évènement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant par le fait ou à l'occasion de son travail a entraîné une lésion professionnelle. Ce fardeau de preuve est beaucoup plus difficile à rencontrer.

Ainsi, en déclarant rapidement et précisément un accident du travail à votre employeur, à votre association et à la CNESST, vous vous assurez de protéger vos droits.

Nous vous encourageons à être prudents, diligents et à travailler en toute sécurité.

**PHILION LEBLANC**  
AVOCATS s.a.

<sup>1</sup> Boies et CSSS Québec-Nord, 2011 QCCLP 2775.

# BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

TÉLÉMÉDECINE,

Votre santé,  
à portée de clic.

**Nouveau service**



Depuis le 15 août 2024,  
bénéficier du service de télémédecine  
de Dialogue offert par votre assurance collective.

**Saviez-vous que ?**

Environ **70 à 80%**  
des problèmes  
médicaux non urgents  
peuvent être traités  
virtuellement.



**Créez votre compte  
Dialogue dès maintenant !**

Scannez pour télécharger  
l'application mobile



Accédez à l'application à  
partir de votre navigateur  
web au **app.dialogue.co**

**Votre assurance collective, c'est notre affaire !**

L'équipe de BURROWES | Courtiers d'assurances  
est fière d'avoir contribué à optimiser votre  
couverture d'assurance avec ce nouveau service !



## PROMOTIONS

Février à octobre 2024

Nous désirons vous informer que les employés suivants ont été promus. Nous les félicitons et leur souhaitons bon succès dans leurs nouvelles fonctions!

### CAPITAINES

Matricule	Nom	Prénom	Date
748790000	AHERN	DAVID	20 MAI
100007673	BÉRUBÉ	NICOLAS	20 MAI
246574999	BROUILLARD	MARTIN	20 MAI
769722000	CIMON	MARCO	20 MAI
778981000	DAGENAIS	FRANÇOIS	20 MAI
791680000	DUFF	KAYLL	20 MAI
780737000	LEPINE	FRANCIS	20 MAI
780415000	MARTIN	PASCAL	20 MAI
769955000	VALLÉE	BENOIT	20 MAI
730988000	VALLÉE	ÉRIC	20 MAI
100002083	BERGERON	ROBIN	12 AOÛ
100001940	CAMDEN	JONATHAN	12 AOÛ
770089000	GAGNON	ERIK	12 AOÛ
778838000	KHOURY	MARC	12 AOÛ
730844000	LEFEBVRE	PHILIPPE	12 AOÛ
769802000	MÉNARD	VINCENT	12 AOÛ
145923999	MERCIER	PATRICK	12 AOÛ
730907000	PAQUIN	PHILIPPE	12 AOÛ
100007775	MARQUIS	PATRICK	7 OCT
100007718	MONTPETIT	NICOLAS	7 OCT

### LIEUTENANTS

Matricule	Nom	Prénom	Date
100030756	BOUCHARD	MARC-ANDRÉ	20 MAI
100053311	FONTAINE	JEAN-FRANÇOIS	20 MAI
100048572	FORTIN	CHARLES-ANDRÉ	20 MAI
100048672	FRAPPIER-FAUBERT	CARL	20 MAI

Matricule	Nom	Prénom	Date
100024743	GENDRON	MAXIME	20 MAI
100048655	GORRY	NICOLAS	20 MAI
100021330	HABEL	PIERRE-LUC	20 MAI
100008513	MERCIER	JEAN-SÉBASTIEN	20 MAI
100031413	NOEL-SENECHAL	FRANCIS	20 MAI
100048710	PELLERIN	TOMMY	20 MAI
100031332	ROY	SYLVAIN	20 MAI
100018931	SEARLE	FREDERIC	20 MAI
100048735	BEAULIEU	MARTIN	12 AOÛ
100017922	BONNEAU	DAVID	12 AOÛ
100048588	BROUILLETTE	ALEXANDRE	12 AOÛ
100048798	BYA	MAROUANE	12 AOÛ
100047421	CHAGNON CORMIER	FRANÇOIS	12 AOÛ
100095818	CODSI	MAXIME	12 AOÛ
100095194	FORTIN DUBÉ	JEAN-PHILIPPE	12 AOÛ
100097032	GAUTHIER	MARTIN	12 AOÛ
100094729	GUALTIERI	ANTHONY	12 AOÛ
100097281	HERVIEUX	PHILIPPE	12 AOÛ
100048584	LANCIAULT	PHILIPPE	12 AOÛ
100048731	PERREAULT-VARIN	FRANCIS	12 AOÛ
100094897	TESSIER	VINCENT	12 AOÛ
100094949	BRUNET	FRANÇOIS	7 OCT
748728000	DUBOIS	MARTIN	7 OCT
100093952	LÉCUYER-CHAREST	ALEXANDRE	7 OCT
163191999	ROUTHIER	CHRISTIAN	7 OCT
717805000	TREMBLAY	STÉPHANE	7 OCT



## COMITÉ SOCIAL DE L'APM

PAR **JONATHAN CHARLEBOIS**

RESPONSABLE DU COMITÉ SOCIAL



Bonjour mes chers confrères et chères consœurs,

J'ai la chance d'être le responsable du comité social de l'APM depuis la réforme. Il s'agit pour moi d'un beau défi que j'ai plaisir à relever. Je tiens à vous remercier pour votre excellente participation, au-delà de toute espérance, aux deux activités

offertes en collaboration avec les Alouettes de Montréal.

Le comité social a dû s'interroger sur sa mission et réévaluer l'ensemble des activités ainsi que les coûts associés à chacune. Comme vous le savez, les coûts dans l'ensemble des domaines de l'économie ont explosé, et nous constatons le même phénomène pour nos activités, où les coûts ont augmenté significativement. Nous avons donc dû travailler dur pour que certaines activités restent au même prix, tandis que pour d'autres, nous n'avons d'autre choix que d'augmenter leur coût.

Nous travaillons fort pour innover et proposer de nouvelles activités afin de vous offrir l'opportunité de nous croiser plus souvent et de tisser ainsi de merveilleux liens et souvenirs en tant que membres de l'APM.

Nous sommes toujours à la recherche de partenaires pour la commandite de nos différents événements que nous avons à l'Association.

Voici un bref calendrier des événements à venir :

- Dépouillement de Noël le 7 décembre
- Tournoi de pickleball le 19 février 2025
- Tournoi de golf le 2 juin 2025

Pour l'année 2025, nous travaillons d'arrachepied pour vous proposer de nouvelles activités qui viendront s'ajouter au bassin d'activités déjà offertes, comme un tournoi de pickleball et un match de la National Football League (NFL).

Je vous remercie de votre participation et à bientôt!

Chers collègues,

L'année 2023 a été marquée par des records exceptionnels en matière de dons pour les paniers de Noël, avec plus de 481 000 \$ récoltés. Il est essentiel de rappeler que cet argent, qui nous parvient grâce à votre générosité, est directement destiné à aider les familles dans le besoin.

En 2024, les besoins demeurent présents. L'inflation alimentaire continue d'augmenter le coût de chaque panier de Noël, ce qui exerce une pression accrue sur notre

fondation pour fournir un plus grand nombre de paniers. Nous comptons sur votre soutien pour la collecte de dons en 2024.

Pour vous donner une idée de notre impact, sachez que nous avons l'intention de distribuer :

- 550 grands paniers
- 250 petits paniers
- 70 paniers dans l'ouest de l'île, en collaboration avec des casernes satellites
- De l'aide à 500 personnes vivant seules

De plus, nous continuerons à soutenir plusieurs organismes en offrant des dons de nourriture, de jouets et des contributions monétaires.

Nous travaillons actuellement sur des idées technologiques pour améliorer la collecte et ainsi l'amener dans une ère plus moderne. Nous vous tiendrons informés lorsque le projet sera terminé.

Je vous remercie d'avance pour vos efforts, qui contribueront à faire de la collecte de 2024 un véritable succès.



## Rabais corporatifs

Nautilus Plus • Énergie Cardio • Strøm Spa Nordique • Tremblant • Perkopolis • La Ronde



## Calendrier des activités du comité social\*

**La partie d'huîtres**



**29**  
nov. 2024

Centre des sciences de Montréal  
(salle Perspective)

**Le dépouillement d'arbre de Noël**



**7**  
déc. 2024

Collège Notre-Dame

**Le tournoi de pickleball**



**19**  
fév. 2025

**Le tournoi de golf**



**2**  
juin 2025

Club de golf Le Portage

\*Veuillez vous référer au site Web de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal pour plus de détails : [www.adpm.qc.ca](http://www.adpm.qc.ca).

# LES RETRAITÉS 2024

**BAILLARGEON, JEAN**  
POMPIER

Entrée : 1996-03-18  
Retraite : 2024-06-21  
Casernes : 40-44

**BARIL, MARTIN**  
POMPIER

Entrée : 1997-05-05  
Retraite : 2024-08-19  
Casernes : 55-65-03

**BERICHON, DENIS**  
LIEUTENANT

Entrée : 1995-07-01  
Retraite : 2024-08-19  
Casernes : 17-72-75-71-55-63

**BONIN, ANDRÉ**  
POMPIER

Entrée : 1990-07-03  
Retraite : 2024-05-23  
Casernes : 03-13

**BOUDREAU, ARMAND**  
LIEUTENANT

Entrée : 1991-05-27  
Retraite : 2024-06-20  
Casernes : 50-29-66-47-09-05-39-16

**BOULANGER, YVES**  
LIEUTENANT

Entrée : 1992-11-23  
Retraite : 2024-06-18  
Casernes : 09-38-43-37-25-61-49-29-16

**CARON, ALAIN**  
POMPIER

Entrée : 1998-06-01  
Retraite : 2024-06-02  
Casernes : 71-57-73-56-59

**CLERMONT, BENOÎT**

CAPITAINE - SERVICE SOUTIEN  
Entrée : 1996-03-18  
Retraite : 2024-06-27  
Casernes : CF-DST-58-54-74-71-72-76-42-04-46-33

**DANELLA, GIOVANNI**  
CAPITAINE

Entrée : 1992-09-28  
Retraite : 2024-06-20  
Casernes : 09-48-39-19-40-15-75

**D'ARGENIO, GIANNI**  
POMPIER

Entrée : 1994-05-09  
Retraite : 2024-06-01  
Casernes : 76-52

**DEPATIE, HUGUES**  
CAPITAINE

Entrée : 1992-11-23  
Retraite : 2024-10-17  
Casernes : 34-20-46-33-23-38-21-34-05-15-18-75-26-37-35

**DEPELTEAU, JOCELYN**  
POMPIER

Entrée : 1997-04-06  
Retraite : 2024-09-02  
Casernes : 08

**DOMPIERRE, ANDRÉ**  
POMPIER

Entrée : 1996-03-18  
Retraite : 2024-06-21  
Casernes : 13-44

**DORÉ, BENOÎT**  
LIEUTENANT

Entrée : 1990-07-03  
Retraite : 2024-06-22  
Casernes : 23-41-39-16-19

**DROUIN, CLAUDE**  
POMPIER

Entrée : 1994-03-21  
Retraite : 2024-09-02  
Casernes : 73-71-56-59

**FAUCHER, PATRICK**  
CAPITAINE

Entrée : 1989-06-19  
Retraite : 2024-06-26  
Casernes : 25-05-20-10-65-19

**FERLAND, YANICK**  
LIEUTENANT

Entrée : 1992-06-08  
Retraite : 2024-10-02  
Casernes : 05-16-30-35-38

**FRÉCHETTE, JOËL**  
LIEUTENANT - SERVICE SOUTIEN

Entrée : 1992-11-02  
Retraite : 2024-08-03  
Casernes : ÉVEN. SPÉC. & MES. OPÉR.-DRM-14-08-40-03-15

**GAUDREAU, RICHARD**  
POMPIER

Entrée : 1990-07-03  
Retraite : 2024-07-05  
Casernes : 44-45-35

**HÉROUX, ROBERT**  
CAPITAINE

Entrée : 1989-06-19  
Retraite : 2024-06-20  
Casernes : 45-27-44-26-28-14-22-10

**HODGSON, MARTIN**  
CAPITAINE

Entrée : 1994-06-09  
Retraite : 2024-07-01  
Casernes : 65-66-67-77

**JACOB, MARIO**  
CAPITAINE

Entrée : 1993-01-25  
Retraite : 2024-05-24  
Casernes : 03-04-46-71-33-43

**JOLY, FRÉDÉRIC**  
POMPIER

Entrée : 1994-03-21  
Retraite : 2024-06-22  
Casernes : 71-09-37-45-05

**LAFORCE, PIERRE**  
POMPIER

Entrée : 1989-06-11  
Retraite : 2024-10-27  
Casernes : 28

**Lajoie, PAUL**  
POMPIER

Entrée : 1993-06-28  
Retraite : 2024-06-23  
Casernes : 33-41

**LANDRY, YVES**  
POMPIER

Entrée : 1989-12-04  
Retraite : 2024-05-18  
Casernes : 44

**MERCIER, NORMAND**  
POMPIER

Entrée : 1992-06-08  
Retraite : 2024-07-22  
Casernes : 49-38

**MINCHINTON, STÉPHANE**  
POMPIER

Entrée : 1996-03-18  
Retraite : 2024-10-07  
Casernes : 08-09-29.

**NANTAIS, YVES-JEAN**  
POMPIER

Entrée : 1991-07-10  
Retraite : 2024-06-01  
Casernes : 18-74

**PARIS, STEEVE**  
LIEUTENANT

Entrée : 1990-07-03  
Retraite : 2024-07-08  
Casernes : 20-46-23-66-09-35

**PETIT, GAËTAN**  
CAPITAINE

Entrée : 1999-06-08  
Retraite : 2024-06-22  
Casernes : 32-09-40-16-43-35-14-CF

**PEZZI, STEVEN**  
CAPITAINE

Entrée : 1994-05-16  
Retraite : 2024-09-21  
Casernes : 76-13-46-15

**POIRIER, JACQUES**  
POMPIER

Entrée : 1993-01-25  
Retraite : 2024-06-02  
Casernes : 39-50-37-74-54

**PROVOST, MARTIN**  
POMPIER

Entrée : 1987-08-24  
Retraite : 2024-06-30  
Casernes : 40-16

**ROCHON, DANIEL**  
LIEUTENANT

Entrée : 1986-10-06  
Retraite : 2024-06-12  
Casernes : 15-38-40

**ROY, MICHEL**  
CAPITAINE

Entrée : 1988-06-20  
Retraite : 2024-05-22  
Casernes : 31-04-30-48-09-21-35

**ROY, SYLVAIN**  
POMPIER

Entrée : 1988-06-20  
Retraite : 2024-06-26  
Casernes : 09-46-08-14-38-32

**ST-AMAND, MARC**  
POMPIER

Entrée : 1994-11-14  
Retraite : 2024-07-03  
Casernes : 09-08-03-65-67

**SURPRENANT, SYLVAIN**  
CAPITAINE

Entrée : 1991-10-03  
Retraite : 2024-06-02  
Casernes : 18-28-20-41-58-74-16

**TREMBLAY, JEAN-PATRICE**  
POMPIER

Entrée : 1989-12-04  
Retraite : 2024-06-18  
Casernes : 04-05-47-16

**TURCOTTE, ALAIN**  
POMPIER

Entrée : 1996-03-18  
Retraite : 2024-06-18  
Casernes : 39-45-23-13-03-67-16

**VINCKE, STEPHANE**  
POMPIER

Entrée : 2001-12-11  
Retraite : 2024-07-05  
Casernes : 64-42-44-52-61-51-54



# Que la retraite soit dans 10, 20 ou 30 ans...

## Soyez prêt!



Profitez-en! Vous êtes  
admissible au REER  
collectif de l'APM.

Pour adhérer ou pour plus d'information,  
communiquez avec Charlotte Vaillancourt,  
personne-ressource au Fonds de l'APM :

- Téléphone : 514 527-9691, poste 306
- Courriel : [cvaillancourt@adpm.qc.ca](mailto:cvaillancourt@adpm.qc.ca)

L'Association des Pompiers de Montréal vous offre un  
REER collectif très avantageux.

Vous ne savez pas par où commencer?  
Desjardins Assurances est là pour vous guider!



 **Desjardins**  
Assurances  
Vie • Santé • Retraite

## HOMMAGE AUX CHEVAUX DE POMPIERS

PAR **JEAN-FRANÇOIS COURTEMANCHE** POMPIER RETRAITÉ ET ARCHIVISTE DU SIM



Attelage des chevaux de la pompe à vapeur de la caserne 3, située au 154 rue Wellington, vers 1905.

des postes et de voir aux réparations des appareils du département. Il a aussi, toujours sous la direction du chef, la surveillance générale et la direction de l'entretien de tous les chevaux appartenant au département, procurant les soins médicaux et chirurgicaux lorsque le cas les demande. L'officier pourvoyeur a la charge de l'hôpital des chevaux et doit faire un rapport hebdomadaire et détaillé du traitement suivi et de la condition des chevaux confiés ainsi à ses soins. Toutes les fois qu'un cheval devient malade ou impropre au service, le capitaine du poste qui se sert du dit cheval doit immédiatement en faire rapport à l'officier pourvoyeur qui prendra telle mesure qui lui semblera convenable. Le manger et le soin des chevaux à l'écurie sont sous la surveillance des capitaines de poste, mais sujets à la direction de l'officier pourvoyeur, et toute cruauté à un cheval du département est considérée comme une infraction aux règlements. Tous les

Le 29 novembre 1850, la Corporation de la Cité de Montréal accorde le droit aux pompiers volontaires de faire l'acquisition d'un premier cheval. Mais, comme à cette époque les pompiers avaient la charge de l'arrosage des rues afin d'éviter que des nuages de poussières n'étouffent la population, on peut présumer qu'il fut surtout employé pour faciliter l'exécution de ce travail. Cette charge dura jusqu'en 1868.

C'est à partir de 1883 que les harnais pour chevaux sont suspendus au plafond des casernes. Ils étaient accrochés au-dessus du brancard des voitures, soulageant ainsi les chevaux qui auparavant devaient les porter continuellement, ce qui irritait le cuir du cheval et causait aussi la détérioration de l'équipement par l'humidité de l'animal. Dès que l'alarme sonnait pour la caserne, l'homme de garde appuyait sur un grand manche de bois, ce qui avait pour effet de faire tomber les chaînes qui passaient devant les entre-deux des chevaux. Chaque cheval, entraîné avec soin, se dirigeait rapidement à la place qui lui était assignée. Les attelages tombaient directement sur leur dos. Une simple pression refermait le collier autour du cou. La courroie du ventre était aussi fixée par une pression et les guides

étaient reliés au mors par une fermeture d'acier. En 1892, dans le *Dominion Illustrated Monthly*, un écrivain décrivait ces appareils automatiques comme des merveilles de la vitesse victorienne : « Huit secondes après l'alarme, la brigade est en route... pensez-y, huit secondes! Vraiment nous vivons une ère de vitesse! »

Dans un livret datant de 1889 et intitulé *Règlements pour la conduite des membres de la Brigade du feu de Montréal*, les devoirs de l'officier pourvoyeur sont ainsi décrits :

L'officier pourvoyeur est directement responsable au chef du département du feu. Il a la charge d'acheter de nouveaux chevaux, échanger ou vendre ceux impropres au service et de les distribuer aux différents postes pour servir de la façon qui sera la plus convenable à leur force et à leur allure. Il voit à leur bon entretien et nomme les hommes qui devront les conduire et en prendre soin. Il doit faire rapport au chef de tout changement de conducteur qui leur semblera utile de faire pour le bon fonctionnement de la brigade. Il a aussi le pouvoir, sous la direction du chef, d'acheter le fourrage des chevaux, de pourvoir aux besoins



Les pompiers utilisaient des chevaux de diverses races, comme le percheron, le cheval canadien et aussi divers croisements de races. Ils étaient cependant sélectionnés pour des qualités de résistance, force et docilité.

chevaux du département sont soumis à un exercice d'une heure par jour, quand le temps le permet, excepté les jours où avant l'heure habituelle de leur exercice, ils seront sortis en réponse à une alarme de feu. Dans leur exercice, les chevaux ne doivent pas être menés à plus d'un huitième de mille du poste auquel ils appartiennent. L'officier pourvoyeur fixera pour chaque poste les heures qui seront convenables pour le dit exercice; il sera guidé en cela par le soin de la santé des chevaux et la protection efficace de la cité.

Lors de la rédaction de son rapport annuel de 1891, le surintendant des chevaux, M. Joseph Beaulieu, écrit :

L'année 1891 a été tout spécialement désastreuse pour nos chevaux. Le département a perdu 6 chevaux. Le 11 juillet, un cheval gris, âgé de 8 ans, 3 ans dans le service sur la voiture d'échelles du poste numéro 8, est mort en répondant à une alarme sonnée à la boîte 128. Le 30 juillet, un cheval brun âgé de 16 ans, 8 ans dans le service sur l'échelle Hayes du poste numéro 4, est mort de pneumonie. Le 6 octobre, un cheval bai, âgé de 8 ans, 3 ans dans le service sur le dévidoir du poste numéro 2, fut tué en venant en contact avec une tige en fer qui lui pénétra à travers le corps. Le poste se rendait alors à la boîte 423. Le 17 octobre, un cheval alezan, âgé de 10 ans, 5 ans dans le service sur l'échelle Dorval du poste no. 6, fut tué par ordre du chef après examen préalable par 3 vétérinaires et déclaré incurable par eux. Le 31 octobre, un cheval bai, âgé de 7 ans, un an dans le service sur la pompe à vapeur Clapp & Jones du poste no. 11, est mort sur la route en répondant à une alarme donnée à la boîte 114.

Trois chevaux ont été vendus et 6 échangés. 21 chevaux nouveaux ont été achetés ou acquis par échange. Nous avons maintenant 85 chevaux faisant le service; de ce nombre nous devons en disposer de 7 qui sont impropres au service et les

remplacer par des nouveaux; à l'exception de ces 7 chevaux, tous les autres sont en excellente condition.

Au fils des ans, le surintendant des chevaux émet plusieurs recommandations. Par exemple, en 1893, il écrit :

Je veux vous parler des trains d'échelles à un cheval. Ces appareils pèsent de 3 200 à 3 400 livres, ce qui est un poids trop considérable pour un seul cheval, sur de mauvaises routes et allant à une vive allure. Une des voitures a déjà été munie de 2 chevaux et le résultat a été des plus satisfaisants. Je prends donc la liberté de recommander l'achat de 6 chevaux supplémentaires.

Pas facile, la vie de cheval de pompiers. Le chef Mann nous en parle en 1892 :

Ils pouvaient sortir à onze heures ou minuit, s'échauffer en galopant vers l'incendie puis être laissés pour compte dans la neige et l'eau glacée, à 25°F sous zéro jusqu'à sept heures du matin, sans rien d'autre qu'une couverture légère sur le dos, si on avait pris le temps de les couvrir.

Toutefois, un pompier était généralement chargé de regrouper les chevaux sur les lieux de l'incendie et de les mener à la caserne le plus près de l'intervention.

Laissons le chef Mann continuer à nous entretenir au sujet des chevaux :

Les chevaux faisaient la fierté des pompiers. Lorsque je fus nommé capitaine à la station n° 1 à la place D'Youville, il y avait là 14 majestueux chevaux gris, dont deux que j'avais emmenés de mon poste précédent. Un cheval, entre tous, fit sa marque au service des incendies. Il logea à plusieurs endroits, mais surtout à la caserne de la rue Saint-Gabriel. C'était un cheval fringant, mais aussi fort rusé. Les hommes de la station s'étaient amusés à lui enseigner à faire un signe de tête affirmatif, quand ils le touchaient

à un endroit précis et à secouer la tête quand ils le touchaient ailleurs. Les visiteurs de la caserne partaient convaincus que « Charley » pouvait comprendre les questions et y répondre. Au temps où les pompiers et les chevaux vivaient sur le même plancher à la station Saint-Gabriel, Charley réveillait les hommes au petit matin quand il voulait son fourrage. Il se rendait à la porte du dortoir, jetait un coup d'œil et faisait un boucan de tous les diables. Si personne ne bougeait, il se dirigeait alors vers le dévidoir, prenait le battant de la cloche entre ses dents et le balançait d'avant en arrière<sup>1</sup>.

En 1899, le service compte 103 chevaux.

Voici un témoignage, datant du 2 mars 1909, du sous-chef Jackson au sujet d'un cheval :

Nous avons un cheval à la station n° 7 du nom de Billy. En ce temps là, il n'y avait qu'un petit poêle à bois pour se chauffer et Billy avait pris l'habitude de sortir de son box pour se rapprocher de nous et se chauffer en notre compagnie. Mais aussitôt qu'il entendait la cloche sonner l'alarme, il allait rapidement se placer sous son attelage. Billy n'est pas mort à la brigade, comme plusieurs chevaux-pompiers, il fut vendu et cela est bien dommage de les vendre ainsi. Je crois qu'il faudrait récompenser ces braves bêtes qui nous ont si bien servis. Elles devraient pouvoir terminer leurs jours tranquillement sur une ferme. Certains chevaux ont servi 16-17 ans et Billy a fait 15 ans avec nous.

En 1911, le prix moyen pour un cheval était de 325 \$.

Les chevaux portent un numéro d'identification gravé sur le sabot d'une patte avant.

En décembre 1914, une résolution du Conseil de ville blâme sévèrement le chef du département des incendies, Joseph Tremblay, pour avoir acheté sans autorisation 30 chevaux destinés à la brigade. La dépense fut de 11 240 \$.

<sup>1</sup> *Montréal du temps jadis*, par Edgar Andrew Collard, Édition Héritage Amérique, 1981, p. 181.



En route pour l'appel!

Arrive l'ère de la motorisation, ce qui ne s'est pas fait sans heurt. Le journal *La Presse* du 22 janvier 1917 raconte ce qui suit :

### **L'ACHAT DE CHEVAUX EST PRÉFÉRABLE.**

#### **Le maire critique l'emploi d'autos dans le service des Incendies.**

Une assez vive discussion s'est élevée cet avant-midi au bureau des commissaires lorsqu'à propos de l'achat de chevaux pour le département des incendies, le maire a fait une sortie contre l'emploi d'automobiles pour ce service, alléguant que les conditions de notre ville seraient plus favorables à l'emploi de chevaux, tant au point de vue des économies que de l'efficacité au travail. Le chef Tremblay qui assistait à la séance a défendu avec chaleur l'administration de son département et principalement en ce qui concerne l'emploi des automobiles. Le maire disait que souvent, ce sont les chevaux qui doivent traîner les automobiles incapables d'avancer dans la neige et il ajoutait que les accidents étaient plus à craindre avec des automobiles.

Dès le lendemain, le chef du département revient à la charge. Le journal *La Presse* continue de suivre les discussions :

### **LE CHEF J. TREMBLAY SE DÉFEND**

#### **Il n'entend pas se laisser accuser de légèreté par le maire Martin.**

#### **Expérience probante faite par lui.**

Le chef Tremblay veut soutenir sa réputation d'homme sage et réfléchi. Il ne veut pas que le public croie qu'il a recommandé à la légère l'achat par la ville de fourgons automobiles. Comme le maire a laissé entendre qu'il ne croyait pas à l'efficacité de ces appareils dans notre climat, le chef a résolu de faire une expérience pour démontrer que les fourgons automobiles peuvent servir en toute saison et valent mieux comme efficacité que les chevaux. À cette fin, il a fait sortir au beau milieu de la tempête le fourgon automobile des boyaux de la caserne 20 et l'échelle automatique de 85 pieds de la même caserne traînée par un tracteur automobile. Il a dirigé ces deux appareils vers la Côte du Beaver Hall et leur a fait gravir la montée à une allure de 25 milles à l'heure pour le fourgon et de 15 milles à l'heure pour l'échelle. Puis il leur a fait faire le tour du carré Philippe, tout cela au milieu des éléments déchaînés. L'expérience a pleinement réussi. Le chef déclare que quatre chevaux n'auraient jamais pu faire le même travail.

Les pompiers de Montréal donnaient un nom à tous leurs chevaux. Par exemple : Bijou, Frank, Long Tom, qui fut pendant longtemps le plus grand cheval du service, Pete, celui reconnu comme étant le plus rapide, Étoile, Bouffon, King, Buffalo, Ti-Coq, Ti-Paul, etc.

En janvier 1919, le Département des incendies compte 268 chevaux : ce sera le nombre le plus élevé de chevaux ayant appartenu au service.

En 1933, le service compte encore 100 chevaux.

Finalement, le 31 janvier 1936, les deux derniers chevaux de la brigade de la caserne 40 sont retirés du Service. Le journal *La Presse* relate l'événement :

### **LES CHEVAUX FONT PLACE AU PROGRÈS**

Les deux derniers chevaux de la brigade des incendies de Montréal ont pu « voir » son Honneur le maire Camilien Houde, au Champ-de-Mars, ce matin, avant leur exil involontaire à l'île Sainte-Hélène où les montréalais pourront les admirer, l'été prochain, le « Purple Circle » ayant obtenu le privilège du premier magistrat de les conduire à l'île, plutôt qu'au service de

l'incinération. Les chevaux de pompiers qui faisaient, dans le passé, l'orgueil des citoyens de Montréal ont fait place au progrès et on ne verra plus maintenant que des fourgons automobiles des plus modernes et des plus rapides. C'est un fourgon à boyaux automobile qui remplacera la voiture à traction animale de la caserne 40. Étaient présents le maire Camilien Houde, le directeur Carson, le chef ingénieur Joseph Forget, et l'assistant chef ingénieur Raymond Paré.

Les 10 dernières casernes à avoir des chevaux ont été : 7, 15, 21, 27, 32, 33, 36, 38, 39 et 40.

Pourtant, quelques semaines plus tard, on parlera encore des chevaux de pompiers dans un journal. Le journal *The Star* du 28 mars 1936 raconte :

Un vieux cheval qui avait travaillé au département du feu, tirant une voiture du département des ordures, trouva la mort à un passage à niveau de la rue Orléans. Il semble que le cheval devenu aveugle tirait sa voiture lorsqu'il entendit le son d'une cloche du train et, croyant qu'il s'agissait d'une voiture de pompier, par un vieux réflexe, partit au galop et se heurta sur la locomotive.

*Tout ce temps, dans sa noirceur, il avait continué à rêver à la belle époque...*

Voici la transcription d'une traduction d'un texte écrit par le Docteur McCormick vers 1945 :

### À LA MÉMOIRE DES AMIS DISPARUS, LES CHEVAUX DE POMPIERS.

Un bruit saccadé sur le pavé, c'est le son des sabots de chevaux galopants. Puis le son tintant de la cloche. Ces chevaux courent certainement bien. Ils répondent à une alarme et se pressent de sauver une maison. On les voit venir, on les voit courir. Ils ne s'arrêteront qu'une fois leur travail accompli. La voiture à boyaux vient d'abord, car elle a pris sa place à l'avant au début de la course. Deux nobles animaux noirs font leur travail

et ne flanchent jamais. Ensuite vient la pompe brillante, tirée par trois chevaux tout blancs. Ils courent vaillamment de toutes leurs forces et n'ont besoin ni de la voix ni des rênes pour les encourager. Un fourgon à échelles, de quarante pieds de longueur, est tiré par quatre vaillants chevaux. Ils sont tous bais et les conducteurs disent que ce sont les plus rapides de la brigade. Une voiture de protection suit, tirée par deux chevaux pommelés gris, les oreilles pointant vers l'avant, les narines dilatées, on dirait qu'ils craignent d'être en retard. C'est un spectacle excitant pour tous. Viennent les chefs dans des voitures légères tirées par des chevaux gris, noirs, châains, bruns ou bais; ils prennent de l'avance, à chaque pas ils gagnent en vitesse. Ils passent en galopant; ces chevaux sont beaux et propres. C'est un spectacle merveilleux, ce sont les plus beaux chevaux du pays. Les pompiers les aiment, de même que les citoyens, ces nobles animaux braves et loyaux. Ils répondent à l'appel et ne manquent jamais; ils ne craignent rien sur terre et ne reculent jamais. Leur vue nous excite, quand ils courent en tirant de toute leur vigueur. Ils galopent si vite sur la rue que nous nous demandons si leurs forces résisteront. Et quand la vie de chaque cheval sera terminée et que son travail fidèle sera accompli, que les anges bienveillants lui trouvent une place au ciel. Mais ce sont là des jours d'antan. Maintenant, c'est un bruit strident et des autos par vingtaines qui grondent, des autos rouges qui vont si vite qu'il en passe une douzaine en une minute ou deux. Ces machines n'ont pas d'âme; elles vont rapidement au but. Elles ont du pouvoir et de la vitesse pour protéger la vie et la propriété. Vous direz qu'elles sont efficaces, mais leur vue ne nous excite pas. Bien qu'elles arrivent vite au lieu de l'incendie, les hommes ne peuvent les aimer et les choyer. Nous pensons en les voyant passer en vitesse à la différence d'autrefois, quand nous courrions à la porte ou à la fenêtre pour voir galoper les merveilleux chevaux. Bien malheureux le garçon qui n'a jamais vu ces vaillants chevaux! Quoi qu'il ait vu, rien ne peut lui offrir un tel plaisir.

Un bruit saccadé sur le pavé et le son des sabots ferrés et les chevaux qui courraient si bien, au son tintant de la cloche.

En terminant, voici un texte publié dans la revue *Portelance* de février 1973, écrit par le pompier Roger Veillet.

### Ti-Paul, le leader

Ti-Paul, le leader, c'ta in bon travaillant. Yéta pas gros, mais yéta don pétillant, yava don d'la vie c'te cheval là et pi intelligent à part ça. Ti-Paul le leader on peut dire qu'éta heureux, yéta accoutumé à nous autres, pi on éta accoutumé à lui, y faut dire itou qu'on prenna bin soin de lui, on l'frotta comme in vra rubis, pi quand qu'on y donna in morceau de sucre y monta sur une balle de foin, les pattes dins airs, la tête bin drette, yava don fier allure. Batêche, que c'ta don in beau cheval. In jour ya manqué la course, pi a fallu partir sans lui, mé Ti-Paul yé pas resté là à rien fére, pi attentre, c'te tordon là y nous a suivi jusqu'au feu, y sava bin qu'on ava besoin de lui, y sava itou qu'éta in leader, pi y voula pas parde sa place pour tout l'or au monde, in vrê prince sur son trône. On le r'garda dé foé pi on s'demanda bin dépousquécé qui pouva bin venir, pi avec sa crignière tute bin pégnée qu'éta don beau quand qui parta tutte attelé pi qu'u sorta dehors à tutte vitesse, c'pa mélan, tutte le monde s'arrêta sur le trotoer pour l'regardé passer. Pi in jour yen pouva pu, ça fésa vingt ans qui travailla là-dessus pauvre Ti-Paul. Yéta bin fatigué, mais les gâs yava encore souvenance pi y puva pas oublié l'fun qu'on ava eu avec lui. Ti-Paul ya pas été envoyé sur les vidanges comme on ava accoutumance de fére dans l'temps quand qu'in cheval yéta fini, pi on s'é dit Ti-Paul y faut qu'ieille une meilleure fin que ça. On l'a envoyé sur l'île Ste-Hélène pi là yéta comme en pension, nourri, logé, pi même habillé. Hâ ! on peut dire qui a eu une fin douce mon Ti-Paul, yava bin mérité ça, dans l'cœur du pompier de c'temps là y brasse bin des souvenances qui fa bon de s'rappeler pi din autre côté y fa pensé itou que l'temps a passé bin vite, pi que lui aussi dans l'fond bin yé t'arrangé comme Ti-Paul pi qu'ié tutt seul sur son île et pi qu'bientôt y va falloér luitou qui prene l'chemin d'l'exil.



**Avez-vous un avertisseur de fumée?**



Les incendies mortels surviennent **surtout la nuit**. Pensez-y! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller!

**Installez** des avertisseurs de fumée et **vérifiez** leur bon fonctionnement.



Rappelez-vous, le feu ne dort jamais!

## Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

### 1. Quel avertisseur choisir?

#### À pile

- ▶ Préférez un avertisseur à **pile longue durée**



#### Électrique

- ▶ Préférez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- ▶ Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) — un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

#### Recherchez ces logos!

Avertisseur de fumée :



Avertisseur de monoxyde de carbone :



Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

### 2. Où les installer?

- ▶ Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- ▶ Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.



Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.



### 3. Comment les vérifier?

#### Une fois par mois

- ▶ Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.



Un avertisseur qui fonctionne, ça sonne!

#### Une fois par année

- ▶ Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuels sur demande. Informez-vous!

## Ils ne sont pas éternels...

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**.
- Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.



Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!

### Attention!

- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.



Pas d'avertisseur :  
c'est mortel!

## Responsabilités des propriétaires et des locataires

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

### En savoir plus?

- Informez-vous auprès de votre municipalité ou auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). La RBQ administre le Code de sécurité, dans lequel sont notamment consignées des obligations concernant la sécurité incendie.
- Ces obligations s'adressent entre autres aux propriétaires d'immeubles **de plus de deux étages et de plus de huit logements**.
- Vous êtes visé par cette réglementation? Pour tout savoir sur vos obligations, consultez [rbq.gouv.qc.ca/securite](http://rbq.gouv.qc.ca/securite).

## Au son de l'avertisseur de fumée :

sortez!



La fumée est mortelle et se propage rapidement. Chaque seconde est comptée, vous avez moins de trois minutes pour évacuer!

- Alertez sans délai vos enfants et les autres occupants.
- Sortez de la maison sans perdre de temps.
- Rendez-vous au point de rassemblement à l'extérieur et vérifiez que personne ne manque à l'appel.
- **Appelez le 9-1-1** une fois dehors.

### La règle d'or

**Ne retournez jamais** dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes.

Appliquez la formule qui augmentera vos chances de sortir sain et sauf d'un incendie

Vérifiez  
l'avertisseur  
de fumée

+

Préparez  
un plan  
d'évacuation

+

Exercez-vous  
à évacuer

Augmentez vos chances de sortir  
**sain et sauf** d'un incendie.

Pour plus d'information, communiquez avec le service de sécurité incendie de votre municipalité ou consultez [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca).

Sécurité publique  
Québec





## REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE DE MICHEL LEFEBVRE SUITE À LA CÉRÉMONIE À COLORADO SPRINGS

PAR **LYSE PILETTE**

Merci infiniment pour votre soutien et votre organisation exceptionnelle, c'est vraiment une expérience inoubliable et très bénéfique pour les personnes en deuil.

Mon conjoint Michel aurait très apprécié cet hommage!

La reconnaissance du travail accompli des pompiers morts en service qui se sont

donnés corps et âme en faisant le plus beau métier du monde est admirable!

Encore une fois, ce fut un plaisir d'être accompagnés et de partager ce beau moment avec l'équipe de l'APM et l'organisation de l'IAFF Colorado Springs.

Toute notre gratitude au nom de notre famille Michel Lefebvre.





**Voici la liste des membres honorés lors de la cérémonie :**

- Roger Bouchard, lieutenant (2016)
- François Brunelle, pompier (2019)
- Réal Chartrand, pompier (2019)
- Claude Daviault, pompier (2021)
- André Savignac, capitaine (2021)
- Raymond Dionne, pompier (2022)
- Michel Lefebvre, pompier (2022)
- Rodolphe St-Denis, lieutenant (2022)
- Jacques Délisle, pompier (2023)
- André Leclerc, pompier (2023)
- Charles Renaud, pompier (2023)
- Yves Théberge, capitaine (2023)



# Un chez-vous bien à vous!

---

## Votre projet, notre savoir-faire

Construire soi-même sa maison, à son goût, et là où on rêve d'habiter, c'est un projet exigeant et palpitant.

Notre équipe spécialisée en autoconstruction vous accompagnera d'une manière flexible dans la planification de votre projet, son financement et la réalisation de vos travaux.

**[DesjardinsMunicipal.com/autoconstruction](https://DesjardinsMunicipal.com/autoconstruction)**



**Desjardins**

Caisse du Réseau municipal

## Notre accompagnement

Les membres de notre équipe accompagnent près d'une centaine de pompiers et pompières par année dans la construction de la propriété de leurs rêves!

Sensible à vos obligations professionnelles, à vos horaires atypiques ainsi qu'à vos besoins spécifiques, notre caisse mise sur une approche flexible et des processus facilitants pour vous soutenir dans votre projet d'envergure.

## Notre distinction en autoconstruction

- l'analyse des dossiers et de l'octroi du financement requis basés sur l'échelle salariale de votre employeur;
- des solutions de financement flexibles qui s'adaptent aux projets de chacun;
- la valeur accordée à votre apport de compétences dans l'exécution de votre projet qui peut équivaloir jusqu'à 10 % de votre mise de fonds;
- la simplification des étapes menant à votre financement, du début jusqu'à la fin de votre projet;
- une équipe d'évaluateurs qui est toute aussi sensible à votre réalité que nous le sommes;
- des déboursements progressifs selon l'évolution des travaux constatée par ces évaluateurs.

**Vous avez un projet?  
Parlez-nous-en!**

**Caisse Desjardins du Réseau municipal**  
2600, boul. Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4 (siège social)  
Tel. ou SMS 514 526.4971 | DesjardinsMunicipal.com



**Desjardins**  
Caisse du Réseau municipal



## QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS? L'ASSOCIATION EST LÀ POUR VOUS!

PAR **LORRAINE BABIN**

ADJOINTE À LA TRÉSORERIE



Que ce soit pour un membre **actif, retraité, veuf** ou une **personne à charge**, il faut communiquer avec moi à l'Association des

Pompiers et Pompières de Montréal pour nous informer du décès, et ce, dans les meilleurs délais afin d'éviter, entre autres, des versements de salaires ou de rentes en trop.

Vous pouvez communiquer par courriel à **lbabin@adpm.qc.ca** ou au **514 527-9691**, poste 305.

Les informations requises doivent nous parvenir par l'entremise d'un formulaire qui vous sera soumis par courriel suite à votre appel.

Ainsi, selon le statut du défunt (actif, retraité, veuf), plusieurs organismes reliés à l'univers

des pompiers seront automatiquement informés, soit l'Industrielle Alliance (assureur de la police détenue par l'Association, par l'entremise de Burrowes, courtiers d'assurances), l'Association des pompiers retraités de Montréal, la Ville de Montréal (Caisse de retraite des pompiers de Montréal) et le Service de sécurité incendie de Montréal. N'oubliez pas de signer l'autorisation de transmission de données.

De plus, nous pourrions vous guider dans vos démarches et vous fournir des informations utiles concernant les procédures à suivre.

# PRENDRE SOIN DES AUTRES FAIT PARTIE DE VOS VALEURS ... et des nôtres.

Chaque jour, vous répondez à l'appel du devoir avec **courage** et **solidarité**.

Chez Burrowes, nous comprenons cette responsabilité puisque **nous prenons soin de nos clients avec la même attention que vous accordez à ceux que vous protégez.**



**Une équipe forte a besoin de partenaires fiables !**

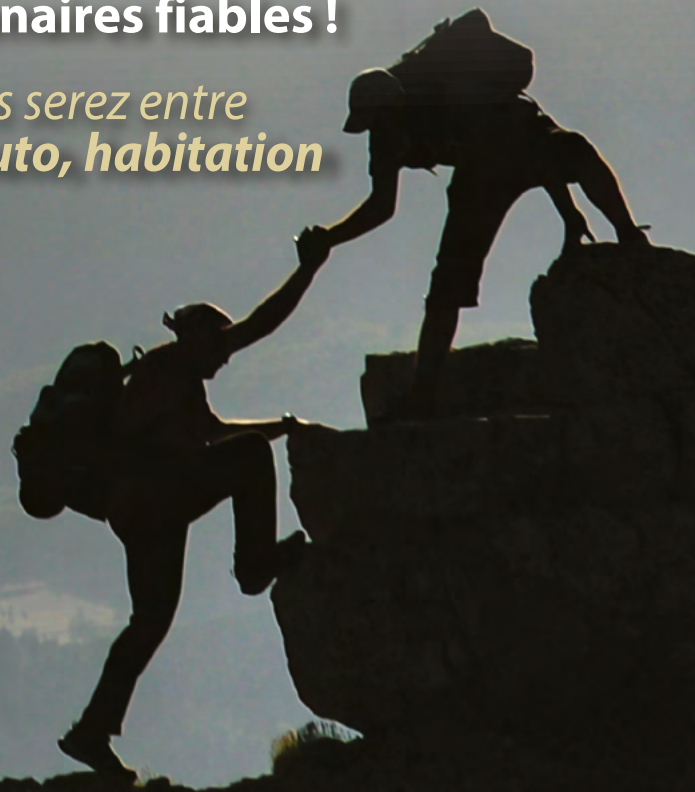
*Avec Burrowes, ayez confiance que vous serez entre bonnes mains pour vos\* **assurances auto, habitation et véhicules récréatifs.***

## BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522-2661

[www.burrowes.ca](http://www.burrowes.ca)



**\* BÉNÉFICIEZ DE RABAIS EXCLUSIFS NÉGOCIÉS POUR  
LES MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION.**

*Parlez-en à votre courtier !*



## « POUR VOUS, QUI SUIS-JE? »

PAR **PADRE BERNARD VADNAIS** AUMÔNIER POUR L'APM ET LE SIM



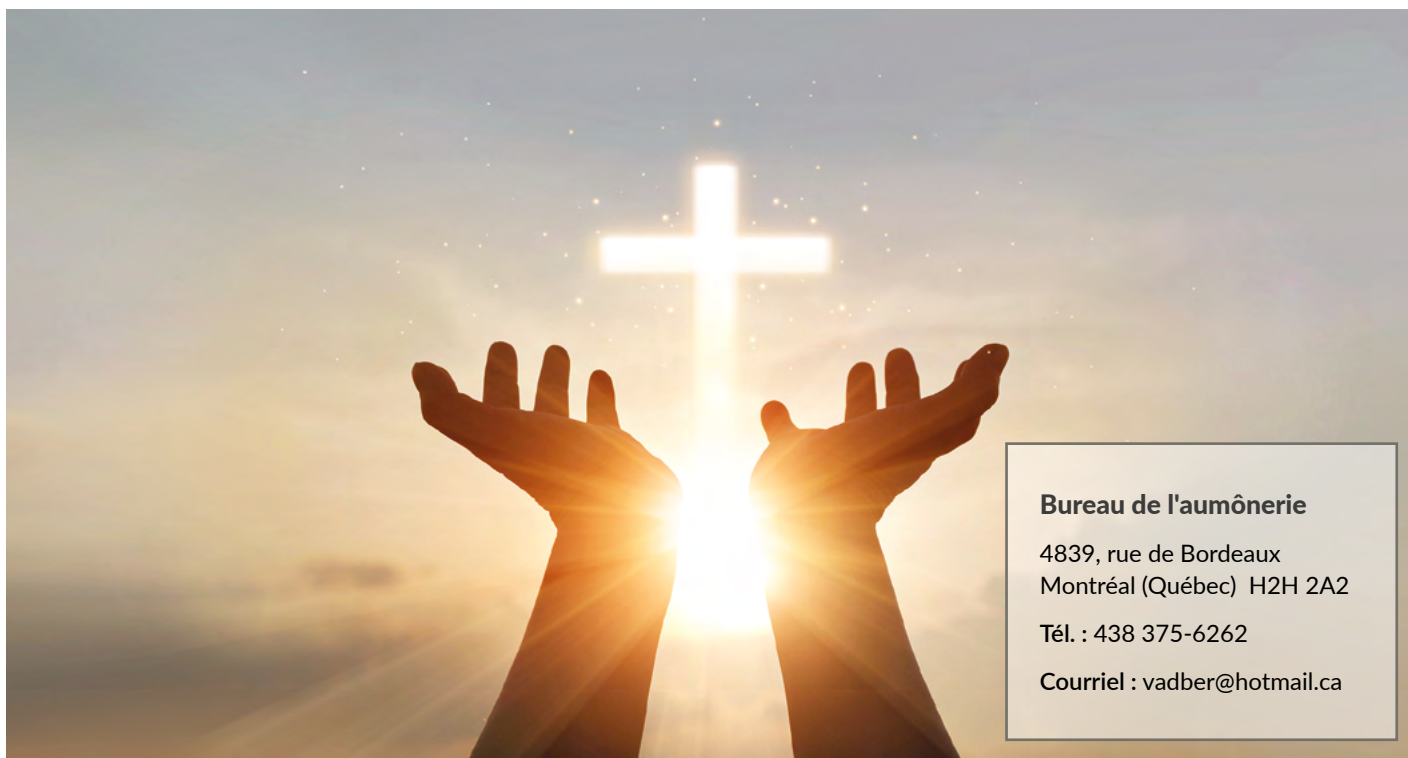
Lorsque durant l'hiver et le printemps 2017, j'ai rencontré le président de l'APM, M. Ronald Martin, et le directeur du SIM, M. François Massé, je ne connaissais presque rien de tout ce qui est relié au travail et à la vocation de pompier. Avant même mon entrée officielle en fonction, me voilà appelé à plonger directement dans les réalités du métier, en préparant la célébration des funérailles du jeune pompier Caron. Quelle ne fut pas ma stupéfaction de voir autant de personnes affluer pour venir saluer la dépouille

de cet homme! L'église était beaucoup trop petite pour contenir la foule. Je me suis arrêté à observer les attitudes et comportements de ces personnes rassemblées autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Et voilà que je vois des hommes pleurer, s'étreindre l'un l'autre ou parfois regroupés à trois ou quatre, essuyer leurs larmes, et d'autres s'efforçant de les retenir.

Moi qui arrivais dans ce milieu, avec tout ce que j'avais entendu dire sur les pompiers, comme n'importe quel citoyen bien ordinaire, je prenais contact avec des réalités humaines qui me sortaient de ces préjugés et des stéréotypes qui sont très souvent reliés aux personnes qui exercent ce métier. Je pouvais poser un regard sur ces mêmes personnes, en me laissant toucher par les confidences et les propos que certains pompiers venaient me tenir à l'oreille. Et que ces mots et paroles prononcées descendaient en moi, pour venir toucher mon cœur. De leur stature physique, parfois imposante, émergeaient des sentiments de faiblesse

et d'impuissance face à ce confrère qu'ils saluaient pour une dernière fois. Cela me sortait complètement de la perception que je pouvais avoir de ces hommes, qui très souvent sont affublés du qualificatif de « sauveurs ». Je prenais conscience de cette humanité fragile et vulnérable dont je fais partie, tout comme ces personnes présentes en ce lieu, pour exprimer ce que l'âme humaine et le cœur portent toujours, et ce qu'ils cherchent parfois difficilement à exprimer : des émotions et des sentiments.

Ce n'est pas pour rien que Jésus va poser cette question à ses plus proches confidents et amis. Ceux qui marchent avec lui, partageant jour et nuit, tout comme les pompiers, cette existence humaine dans laquelle nous sommes appelés à prendre place. Ceux qui deviendront les apôtres et des disciples du Christ, sont-ils capables de reconnaître qu'au-delà de ce caractère foncièrement humain, émerge de cet homme une manière d'ÊTRE qui suscite des interrogations? Apprendre à connaître sa



### Bureau de l'aumônerie

4839, rue de Bordeaux  
Montréal (Québec) H2H 2A2

Tél. : 438 375-6262

Courriel : vadber@hotmail.ca

véritable identité est un défi certes exigeant et ô combien déconcertant! Trop souvent, chacun d'entre nous limite son regard à ce qu'il voit, sans prendre le temps d'écouter et, surtout, d'entendre ce que vient susciter en soi des propos et confidences d'un confrère. D'ailleurs, à cette question qui est le titre de cette chronique, que répondez-vous?

Si je parle de moi, Bernard Vadnais, je suis beaucoup plus qu'un aumônier. Car, lorsque Jésus pose cette question, il englobe TOUTE sa personne. Je ne me restreins pas à ce que je connais de moi ou de la perception, de l'image dans laquelle les gens veulent me situer. Le titre officiel attribué par l'organisation du SIM, que l'on soit pompier, agente de prévention, capitaine, lieutenant, directeur aux opérations, peu importe le titre, chacun d'entre nous est beaucoup plus que cela. Et c'est pourquoi, si je ne suis pas en mesure de donner une réponse claire et sans équivoque à cette question, il appartient à chaque personne qui prendra le temps de lire cette chronique de chercher à poser un regard NOUVEAU sur soi. Trop souvent, il faut vivre une épreuve, un échec, faire face à une maladie quelconque, pour apprendre à écouter et entendre ce qui se vit à l'INTÉRIEUR de soi. Et Dieu sait trop

bien comment, par cette tête qui se situe tout au sommet de la personne humaine, il est si facile de fuir, de compenser, de nier certaines réalités humaines qui me font mal. De faire comme si rien de ce qui implique directement cette relation avec soi, par mon âme et mon cœur, pouvait m'apprendre à devenir porteur et porteuse de lumière, dans une humanité dont je vois les visages si dévastés, chaque fois que je réponds à un appel comme premier répondant (PR).

C'est la décision, avec courage et désireux de changer ce regard sur soi, que deux pompiers ont prise. Depuis qu'ils ont entrepris la démarche des *Exercices* de saint Ignace de Loyola, ce sont deux hommes complètement transformés que j'ai le bonheur et le privilège d'accompagner. Je marche à leurs côtés depuis plusieurs mois et tous deux vont compléter cette démarche d'ici Noël. Ainsi, ce sera le plus cadeau de toute leur vie qu'ils s'offriront. Celui de marcher avec leur véritable identité. De se connaître, en âme et conscience, d'abord comme des humains parfois faibles et vulnérables, et surtout, plus conscients des forces qui les habitent. De savoir qu'en apprenant à unir toutes les dimensions qui composent un être humain, ils peuvent témoigner, qu'ils

ont besoin de marcher, d'épauler et d'être épaulés, de chercher à faire toute la lumière sur ce qui les relie à cette humanité. C'est dans celle-ci, souffrante, criant de douleurs, qu'ils ont pris conscience qu'ils étaient plus que des pompiers.

C'est le souhait que j'émetts en terminant cette chronique : que certains d'entre vous preniez le temps de vous arrêter, pour découvrir et connaître la réelle valeur de votre personne. Que cela n'a rien à voir avec vos biens matériels, vos possessions, votre manière d'être tellement centrée sur son ego, oubliant que vous faites partie d'une seule et même famille qui a pour nom HUMANITÉ. Et Dieu sait combien de pompiers j'ai rencontré depuis sept ans. Des hommes si fiers d'avoir servi, de s'être créé une « famille » au sein du groupe auquel ils ont été reliés pendant de nombreuses années. Face aux défis que sont ceux de la société dans laquelle nous vivons, le plus grand et le plus exigeant restera toujours celui d'apprendre à se connaître en vérité. **D'écouter ce DÉsir d'être vrai, authentique et fidèle** à ce que Dieu cherche constamment à me révéler : que je suis un ÊTRE humain, unique, portant un véritable trésor!

## IN MEMORIAM

**BEAUCHAMP, RÉJEAN**  
POMPIER

Entrée : 1975-12-01  
Retraite : 2004-03-21  
Naissance : 1956-04-19  
Décès : 2024-08-20  
Caserne : 49-05

**BÉCHIAU, MATHIAS**  
POMPIER

Entrée : 2020-04-14  
Naissance : 1989-10-24  
Décès : 2024-08-12  
Caserne : 58-51-72

**BÉLANGER, CLAUDE F.**  
POMPIER

Entrée : 1977-10-07  
Retraite : 2002-10-10  
Naissance : 1956-08-22  
Décès : 2024-09-02  
Caserne : 37-42-51

**BLANCHETTE, DENIS J.**  
POMPIER

Entrée : 1977-10-07  
Retraite : 2006-11-09  
Naissance : 1951-10-10  
Décès : 2024-08-26  
Caserne : 25-09

**BOULANGER, LÉO**  
POMPIER

Entrée : 1956-08-20  
Retraite : 1987-12-10  
Naissance : 1934-07-28  
Décès : 2024-08-26  
Caserne : 34

**BOURQUE, CAMILLE**  
POMPIER

Entrée : 1966-10-11  
Retraite : 1998-11-13  
Naissance : 1943-11-20  
Décès : 2024-10-04  
Caserne : 50-09

**BOWES, RICHARD**  
POMPIER

Entrée : 1975-12-01  
Retraite : 2014-12-29  
Naissance : 1954-12-29  
Décès : 2024-06-07  
Caserne : 65-RCCI

**BRODEUR, CLAUDE**  
POMPIER

Entrée : 1959-05-04  
Retraite : 1989-05-05  
Naissance : 1935-11-13  
Décès : 2024-04-19  
Caserne : 42

**BRUNELLE, ÉRIC**  
POMPIER

Entrée : 2001-03-02  
Naissance : 1975-05-26  
Décès : 2024-05-11  
Caserne : 15-52-19

**CAMPION, REGENT**  
POMPIER

Entrée : 1974-08-19  
Retraite : 2003-02-14  
Naissance : 1954-02-27  
Décès : 2024-04-14  
Caserne : 42-43

**CHAMBERLAND, GILLES**  
CAPITAINE

Entrée : 1973-10-01  
Retraite : 2001-05-03  
Naissance : 1951-06-29  
Décès : 2024-04-11  
Caserne : 08-49

**DAVIAULT, ADRIEN**  
POMPIER

Entrée : 1971-05-28  
Retraite : 1991-04-19  
Naissance : 1943-08-04  
Décès : 2024-07-16  
Caserne : 16

**DAVIS, CRAIG**  
POMPIER

Entrée : 1975-10-03  
Retraite : 2005-01-01  
Naissance : 1954-05-20  
Décès : 2024-04-16  
Caserne : 76

**DEMERS, JEAN-PAUL**  
POMPIER

Entrée : 1955-06-15  
Retraite : 1986-02-12  
Naissance : 1932-02-19  
Décès : 2024-06-30  
Caserne : 44

**DESGAGNÉS, SYLVAIN**  
POMPIER

Entrée : 2001-07-01  
Naissance : 1971-03-20  
Décès : 2024-10-10  
Caserne : 29-73

**FOURNIER, JEAN-NOËL**  
POMPIER

Entrée : 1956-10-09  
Retraite : 1986-10-14  
Naissance : 1934-12-25  
Décès : 2024-08-31  
Caserne : 39

**GODIN, GÉRARD**  
POMPIER

Entrée : 1958-09-02  
Retraite : 1988-09-02  
Naissance : 1933-12-17  
Décès : 2024-08-20  
Caserne : 47

**HACHÉ, JEAN-MARIE**  
POMPIER

Entrée : 1962-02-05  
Retraite : 1989-01-16  
Naissance : 1939-04-09  
Décès : 2024-06-15  
Caserne : 40

**LANDRY, PIERRE**  
POMPIER

Entrée : 1973-10-01  
Retraite : 1992-05-07  
Naissance : 1949-12-20  
Décès : 2024-04-29  
Caserne : 04

**LAVERDIÈRE, BERNARD**  
POMPIER

Entrée : 1977-10-07  
Retraite : 2004-12-19  
Naissance : 1955-07-12  
Décès : 2024-09-19  
Caserne : 19-16-46

**LEFEBVRE, SYLVAIN**  
POMPIER

Entrée : 1986-12-15  
Retraite : 2016-12-19  
Naissance : 1962-04-29  
Décès : 2024-05-04  
Caserne : 45-04-05-17

**MADORE, GHYSLAIN**  
POMPIER

Entrée : 1990-07-03  
Naissance : 1966-04-15  
Décès : 2024-06-28  
Caserne : 47-25

**OUELLETTE, CLAUDE**  
POMPIER

Entrée : 1974-08-19  
Retraite : 1999-12-07  
Naissance : 1947-11-15  
Décès : 2024-04-24  
Caserne : 38-39

**POUCHET, RENÉ**  
POMPIER

Entrée : 1958-09-02  
Retraite : 1987-04-06  
Naissance : 1935-09-17  
Décès : 2024-05-10  
Caserne : 23

**REPPER, SERGE**  
POMPIER

Entrée : 1962-09-04  
Retraite : 1993-10-23  
Naissance : 1941-11-11  
Décès : 2024-07-27  
Caserne : 42

**SABOURIN, JEAN-JACQUES**  
POMPIER

Entrée : 1961-07-19  
Retraite : 1989-06-02  
Naissance : 1939-08-19  
Décès : 2024-09-16  
Caserne : 37

**THERRIEN, JEAN-HUBERT**  
POMPIER

Entrée : 1957-11-25  
Retraite : 1988-01-21  
Naissance : 1936-01-23  
Décès : 2024-09-10  
Caserne : 42

**TURNER, YVON**  
POMPIER

Entrée : 1961-07-19  
Retraite : 1989-03-29  
Naissance : 1938-09-16  
Décès : 2024-07-28  
Caserne : 42



# ÉCONOMISEZ

en combinant vos

*assurances!*

## BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

**DÉCOUVREZ**  
tous les

**rabais &  
AVANTAGES**  
auxquels  
vous avez droit!



De plus +  
**Profitez** de  
votre **rabais**  
**exclusif** de  
**GROUPE**

**Votre courtier travaille pour vous,  
CONTACTEZ-LE DÈS AUJOURD'HUI!**

**1 888 522-2661**

**www.burrowes.ca**